

Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES

Ecole Thomas Pesquet

Il en dit quoi Thomas PESQUET d'avoir 14 réverbères éclairés toute la nuit pour 150 mètres de passage piéton et 2 parkings bien goudronnés et vidés alors que la «ComCom» alerte sur les dangers de la pollution lumineuse. Il en pense quoi Thomas PESQUET d'une cour d'école réduite de moitié et bien noire de goudron quand toutes les villes (Lons – Besançon...) végétalisent les leurs pour la santé des enfants et contre le changement climatique. Il a raison Thomas PESQUET d'aller sur la lune pour ne pas voir ces gamines et ces gamins qui s'exciteront derrière les grilles en regardant le gazon inaccessible et espérant un jour se mettre à l'ombre d'hypothétiques arbres à venir. Bon courage aux maîtresses et aux maîtres pour canaliser les débordements d'énergie, sauf si les mômes se réfugient dans la lune comme l'illustre voyageur.

Ce qu'il faut savoir : l'ancienne école des Perchées avait 4800 m² de cour dont 300 m² goudronnés, 170 mètres de haies et une dizaine de beaux arbres. La nouvelle école a 2300 m² de cour dont 80 % sont goudronnés, 4 arbres sont semble-t-il prévus et même si les grilles de clôtures sont vertes elles n'auront sans doute jamais de bourgeons.

Vrai faux ou faux conforme ?

Vicimes d'un lourd préjudice, les propriétaires d'un hôtel particulier acheté en 2019 mettent en cause le diagnostic de la mairie qui a vérifié la conformité de l'assainissement et l'a validée.

Ce dernier dénonce une communication très difficile avec la municipalité : « plus aucune réponse depuis plusieurs semaines et des menaces formulées à demi-mot dans les mails ».

Deux plaintes ont été déposées en gendarmerie, une première pour faux en écriture publique et usage de faux, et une seconde pour tromperie. A suivre...

Problème d'identité

Malgré plusieurs interpellations de la part de Décidons Poligny, la municipalité a fait le choix de privilégier un patronyme masculin pour la nouvelle école. Pourtant l'immense majorité des rues et bâtiments polinois portent déjà un nom masculin. Pas de rattrapage en ce qui concerne la nouvelle médiathèque non plus, alors qu'il avait été envisagé de ne soumettre que des noms de femme au vote populaire. Bref les femmes pourront encore attendre pour la représentativité dans l'espace public.

APPEL AUX DONS

«**Décidons Poligny**» est une association qui ne reçoit aucune subvention. Pour continuer notre démarche citoyenne, nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante : **Décidons Poligny** 12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

Où sont les associations ?

Dans le dernier bulletin municipal, la vie des associations a quasiment disparu de cette parution. Cette malheureuse négligence vient s'ajouter à la baisse de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations polinoises cette année. Ou peut-être l'information s'est-elle perdue sur la route de Dole où la municipalité fait imprimer ces documents sans appel d'offre ?

La vacance des logements

La vacance des logements pénalise les personnes en recherche, menace de dégradation le bâti et de désaffection les centre-villes. La lutte contre ce phénomène permet de proposer des solutions aux locataires et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Avec le soutien de l'Etat, les collectivités peuvent affiner la connaissance du phénomène et peuvent offrir un accompagnement juridique et financier aux propriétaires. A quand une commission municipale qui s'attaque à ce problème et à l'affectation des logements municipaux ?

Le privé avec la caution du public

La construction du futur ehpad de Poligny a été déléguée à un groupe privé (Axantia), ce qui va à l'encontre de l'intérêt général car l'hôpital sera condamné à verser un loyer alors qu'il est propriétaire des bâtiments actuels. Tout en déclarant que les collectivités publiques n'ont plus les moyens de tels investissements, la ville de Poligny, la Communauté de Communes cautionnent les prêts souscrits par Axantia à hauteur de 50 % (l'autre moitié devrait être garantie par le département), soit près de 5 millions pour Poligny et 7,3 millions pour la Communauté de Communes. Cherchez l'erreur...

L'ULIS prend l'eau

La classe d'ULIS a subi une inondation et a du attendre plus d'une semaine l'intervention des services techniques afin de réintégrer leur classe. Une intervention plus rapide aurait peut-être été judicieuse mais installer les guirlandes de Noël semblait prioritaire.

Au-delà des idées reçues...

La crise des réfugiés en Europe nous interroge. L'actualité nous questionne : Nous faut-il les accueillir ou dresser des murs à nos frontières ? Comment bâtir ensemble une société que nous revendiquons où chacun a sa place, où nous sommes tous à égale dignité ? Pour pallier le manque de main-d'oeuvre dans les secteurs en tension, le monde de l'entreprise ose des actions solidaires. Des chefs d'entreprise de notre région forment et salarient des personnes privées d'emploi, des pauvres, des migrants, des réfugiés. Ces actions « gagnant-gagnant » vient tordre le coup aux idées toutes faites.

Ce mot démocratie... quelle histoire !

La République est fondée, en France, sur le principe démocratique. De l'expression d'Abraham Lincoln la définissant comme « le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple » à l'article premier de notre Constitution de 1958 posant la France comme « une République indivisible, démocratique, laïque et sociale ». Ce principe fait aussi écho à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ».

La démocratie en réalité trouve ses racines dans la Grèce Antique qui jette les bases d'un régime politique porté par le vote ou le tirage au sort par exemple. Jean-Jacques Rousseau et Denis Diderot développeront au XVIII^e siècle l'idée que la légitimité d'un régime politique devait reposer sur « le consentement de la Nation » et sur « la volonté générale ».

Mais, aujourd'hui...

Années	Population	Inscrits	Votants	Exprimés	Abstention	Majorité élue
2001	4511	3029	2059	1893	970	971
2008	4254	2865	2073	1965	792	1079
2014	4152	2831	1904	1843	927	1200
2020	4025	2701	1402	1354	1299	737

Résultats des élections à Poligny de 2001 à 2008

L'abstention que nous rencontrons aujourd'hui au niveau national mais aussi au niveau local est signal d'un malaise qui grandit. La Covid-19 pourrait être désignée comme la cause de cet état de fait. Trop facile ! Les causes sont multiples, difficiles à lire. **Cependant, il est clair que le fonctionnement et les dispositifs mis en place depuis plusieurs décennies qui ont tenu à l'écart les citoyens éloignés des décisions politiques peuvent être vus comme un des moteurs de cette désaffection des urnes tout comme :**

- L'absence de transparence sur bon nombre de questions du quotidien.
- La prise de décisions non explicitée et non débattue avec les citoyens qui ne peuvent que constater.
- Le cumul des mandats et la succession des mandats qui déclenchent la création d'un groupe d'initiés, qui gèrent sans les citoyens.
- Les transferts de compétences successifs vers des échelons moins proches du citoyen.
- La complexification des dossiers, des démarches, du fonctionnement politique.

A tous les niveaux politiques, à toutes les échelles, la hausse constante de l'abstention pose la question de légitimité des politiques menées, quelles qu'elles soient.

A Poligny, quelques exemples marquants attestent de cet état de fait :

Face à la disparition ou les difficultés des lieux qui leur sont chers et qui demeurent leurs repères, que dire de l'attachement des Polinois à la préservation de leur hôpital, leur mairie, leur gare, leur Champ de Foire, leurs petits commerces, les hôtels particuliers de la Grande Rue, leurs marchés et foires, leurs arbres et espaces verts... bref leur patrimoine ! Quelques exemples :

● L'intégration de la mairie dans le Pôle Administratif et l'abandon pour les services de la Mairie de l'ancien Hôtel de Ville qui produit une sorte de libre-service de la vie publique, avec son éloignement du cœur de la ville et l'austérité de son bâtiment.

● La nouvelle salle du Conseil Municipal dans les locaux du Pôle Administratif avec ses rangées de « barres », sa conception hiérarchique, modernement aseptisée. Un espace où dans l'aménagement de la salle, la participation des citoyens n'a pas fait l'objet d'une attention particulière.

● L'église des Jacobins dont nous n'avons pas encore tout à fait compris la destination !

A cela s'ajoutent aussi le projet du théâtre (découvert dans la presse), le devenir de l'actuelle bibliothèque, la Maison Chousat et bien d'autres encore !

Intégrer les citoyens à la gestion locale et à l'aménagement du territoire devient donc une nécessité mais apparaît surtout comme une solution... alors même que nous disposons d'un vivier citoyen vif, les acteurs associatifs nombreux et dynamiques sur notre commune. Alors est-ce de la politique dont se détournent les citoyens ?

Pour un renouveau de la démocratie, la démocratie directe ?

La participation à une décision peut prendre la forme d'une consultation, d'une concertation, d'une coélaboration ou d'un référendum.

● **La consultation** : Elle n'implique pas la prise en compte des avis donnés (enquêtes publiques, débats publics...)

● **La concertation publique** : Elle impose des procédures en amont, en transparence, impliquer des débats pour favoriser la participation. Le pouvoir décisionnel reste entièrement dans les mains de l'autorité publique !

● **La coélaboration** : Il s'agit d'un niveau élevé de participation démocratique (Construction d'un budget participatif...)

● **Le référendum** : Possible au niveau local depuis 2003, les électeurs peuvent être saisis pour se prononcer par OUI ou par NON à un projet en lien avec les compétences de la commune, de l'intercommunalité par exemple.

Bon, en pratique, ça donnerait quoi ?

Il était une fois un maire qui voulait limiter la vitesse sur un axe de sa commune. Des feux déclenchés par un radar se déployaient un peu partout dans les villages du département. L'idée était donc trouvée : un « feu pédagogique » !

Une bonne décision... mais une décision avec concertation aurait été plus sage. Considérant le fait que ces aménagements ont été déclarés, par la suite, illégaux, ce que personne n'aurait pu anticiper...

S'agissant d'un carrefour occasionnant des difficultés de visibilité pour s'engager, circuler, ultra-sollicité par les cyclistes, les piétons, les voitures, les camions, les cars scolaires..., interroger ceux qui passaient par là et la diversité des usagers de ce carrefour aurait contribué à mettre en place un dispositif adapté pour faire ralentir les « Fangios », garantir la sécurité des piétons, un feu tricolore avec un simple bouton poussoir qui participerait aussi à fluidifier et sécuriser la sortie du Champ de Foire.

La méthode est simple, il faut faire l'effort de demander l'avis aux citoyens et l'écouter !

Et ce qui fonctionne bien pour un sujet simple s'avère essentiel pour des sujets plus complexes !

Cette démarche s'appuie sur un constat simple et porteur.

Nous disposons localement souvent des ressources pour réaliser un aménagement simple et pour améliorer la vie des citoyens ou prendre en compte les enjeux écologiques et sociétaux.

De mois en mois, la ville de Poligny n'a eu de cesse de se projeter dans la réalisation de déconstructions, de transferts, d'abandons, d'aménagements, de bétonnages avec pour systématisme, la consultation de cabinets d'études ou d'investisseurs privés.

Pourtant, la solution ne réside pas tout le temps à l'extérieur.

Soyons fiers aussi de nos richesses humaines, patrimoniales, économiques, sociales, sportives et culturelles ! En se tournant vers l'extérieur, Poligny fait abstraction à la fois de l'intelligence, des compétences de centaines de polinois, porteurs de réflexions, d'expériences, de savoir-faire et de talents !

Reprenons à notre compte le titre du film « Solutions locales pour un désordre global » de Coline SERREAU qui, caméra en mains, nous démontre qu'il existe bien des solutions, en donnant la place qu'il convient à la multitude d'intervenants, paysans, philosophes, économistes...

Idées'O Débats

Numéro 3
DÉCEMBRE 2021

à Poligny

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

« TOUT INDIVIDU COLLABORE À L'ENSEMBLE DU COSMOS »
FRIEDRICH NIETZSCHE

La période de tension sanitaire que nous avons connue ces derniers mois a mis en lumière, outre nos faiblesses économiques, l'expression de difficultés sociales fortes à l'échelle nationale. La fragilité d'un nombre important de foyers alors même que notre pays n'a jamais été aussi riche demeure un moteur fort de l'engagement d'un certain nombre d'entre nous. En effet, l'action résolue et engagée des associations d'aide sociale est venue soutenir un nombre toujours plus grand de foyers en difficulté. La période de crise sanitaire a participé à la fragilisation de nombreux ménages dans notre pays.

L'INSEE calcule aujourd'hui un indicateur « la pauvreté en conditions de vie » prenant en compte l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Cet indicateur se positionne sur 27 critères. Entrer dans la pauvreté, c'est être concerné par en moyenne au moins 8 critères. En 2019, 77% de la population étaient concernés par au moins un indicateur de pauvreté, 28% par au moins 5, 17% par au moins 8. 13,6% de la population sont pauvres au sens matériel du terme.

Au niveau municipal et intercommunal, il est possible d'agir. Des dispositifs d'Etat (Plan Pauvreté par exemple) et des leviers européens sont possibles pour des plans pilotés par les CCAS par exemple. L'objectif qui sous-tend les politiques publiques est de basculer de l'action sociale à la politique sociale en suivant en somme plusieurs axes :

● **Investir sur les personnes et leurs compétences dès le plus jeune âge** (accueil de la petite enfance, aide à la formation des professionnels de la petite enfance, accompagnement des parents sur tout le territoire, mixité sociale, prévention sanitaire accrue, alimentation équilibrée (locale et biologique), construction de partenariats pour accentuer l'encadrement éducatif)

● **Accompagner vers l'autonomie et l'emploi** (la compétence économique étant une compétence communautaire, il est possible de construire des partenariats pour une application la plus complète de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, l'encouragement des liens écoles primaires et entreprises, des aides sociales pour les jeunes plus amples, mise en place d'expérimentation telles que « Territoire Zéro Chômeur », soutien aux associations d'insertion et d'accueil...)

● **Garantir un cadre collectif** (accès aux droits fondamentaux, approcher les guichets de service des populations isolées, favoriser l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs...)

Une campagne présidentielle s'ouvre... et aucun mot sur la question sociale à part dans la bouche de quelques rares candidats... Pourtant, les sondages placent le pouvoir d'achat et l'emploi au sommet des préoccupations des français...

Il est temps d'agir pour que chacun trouve sa place dans notre société. Parce que chacun est utile. Il est aussi temps de s'attaquer à la pauvreté avec une ambition citoyenne, celle de donner à chacun les outils pour construire sa propre destinée. Nous ne pouvons être heureux dans un océan de malheur.

Antoine SEIGLE-FERRAND

Les élus et l'ensemble des membres de Décidons Poligny vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Il était une fois... la démocratie «A être trop ignorés, les citoyens s'épuisent»

Extraits de l'ouvrage «La Résilience des Territoires», Tome III - «The Shift Project», voici sept comportements pour

NE PAS REPENDRE AUX ENJEUX DE RÉSILIENCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR SON TERRITOIRE...

Nous avons encore collectivement du travail, face à la complexification des démarches et leur superposition, les élus également !

1 - L'ignorance

Ne pas chercher à comprendre les enjeux mais faire semblant.

Nous avons tous besoin de nous former à l'anthropocène, aux limites planétaires, aux enjeux et conséquences des bouleversements climatiques et écologiques sur notre territoire. Les élus ne savent pas tout !

La période demande de sortir des actions symboliques, de la copie de ce qui a pu marcher ailleurs, ou du «green washing» de l'action politique.

2 - Le «techno solutionnisme»

Penser la réponse aux enjeux climatiques et écologiques comme une affaire de techniciens et de technologies.

Les enjeux climatiques et énergétiques ne sont pas qu'une affaire de technologie et d'innovations techniques.

Ce n'est pas non plus seulement l'affaire des commissions «environnement» pourtant importantes.

La démarche doit être collective et large.

3 - Le cloisonnement

Continuer à penser séparément les enjeux de résilience et de transition écologique.

Le climat, l'environnement, la transition ne doivent pas être le sujet seulement du Plan Climat Air Energie (PCAET, aujourd'hui à l'arrêt). Il s'agit d'un sujet qui doit être au cœur de chacune des décisions et des projets : le développement territorial, les emplois, l'économie, l'urbanisme...

Nous avons, dans le monde occidental, trop attendu.

4 - La désinvolture

Faire l'impasse sur la sobriété et la dimension sociale, politique de la transition écologique.

Difficile d'apporter ce terme de sobriété sans que les caricatures accourent en furie ! Cette question de transition doit aussi être traitée comme une question sociale.

L'impact sur les populations de la transition doit être envisagée clairement. Il faut donc envisager la réduction des consommations d'énergie et de ressources de manière claire et arbitrer en ce sens.

5.50€ GRATUITE SOUS CONDITIONS* DÉBOUT LES FEMMES! UN ROAD MOVIE PARLEMENTAIRE DE GILLES PERRET ET FRANÇOIS RUFFIN

5 - La perfidie

Bâtir des stratégies et des plans d'actions pour que rien ne change vraiment.

Les diagnostics sont posés, ils prennent du temps et de l'énergie. Passer au plan d'actions et surtout à leur application puis à leur évaluation relèvent du parcours du combattant, car malheureusement, souvent, la volonté politique manque, la machine est gigantesque à bouger, les mentalités tenacent.

6 - L'agitation

Se disperser en mobilisant des outils et dispositifs globalement inadaptés, confus et illisibles.

La construction du projet de territoire est en cours. Difficile à synthétiser car les directions sont nombreuses voire contradictoires. Comment allier développement industriel et fin de l'artificialisation des sols ?

Maîtrise de la fiscalité et développement territorial des services ?

En ce sens, la capacité d'ingénierie du territoire est totalement mobilisée par le montage des dossiers de financement demandés. Difficile de voir la direction politique.

7 - L'irresponsabilité

Ne pas analyser et évaluer, régulièrement et collectivement, le contexte et les effets de ses actions.

Les projets, les dispositifs, les expériences s'enchaînent, les crises apparaissent, mais peu de temps est pris pour s'interroger collectivement sur l'évolution du contexte, sur les effets positifs et négatifs, sur les difficultés, les savoir-faire acquis entre autres...

Encore la nécessité d'une démarche transversale sans charger les agents de synthétiser 200 indicateurs...

Comment expliquer la baisse du taux d'occupation en EHPAD ?

Habituellement, trouver une place dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) relève du parcours du combattant. Il faut passer par des listes d'attente et patienter longtemps. Désormais, certains établissements sont prêts à diminuer leurs tarifs afin d'attirer des résidents. Même si les taux de vacance varient selon les régions, les causes restent similaires.

Les effets de la crise sanitaire

D'une part, les résidents d'EHPAD sont généralement des personnes à la santé fragile, elles étaient donc très vulnérables face au COVID-19. De plus, l'apparition de clusters au sein de nombreux EHPAD a

eu un effet dévastateur et a entraîné une surmortalité chez les personnes âgées. Le nombre de résidents a donc diminué car certains ont succombé au virus. D'autre part, le gouvernement a pris des mesures pour tenter d'endiguer la propagation du virus, notamment le gel des admissions en EHPAD. Ainsi, des places se sont libérées mais sont restées vacantes.

Une baisse d'intérêt pour les EHPAD

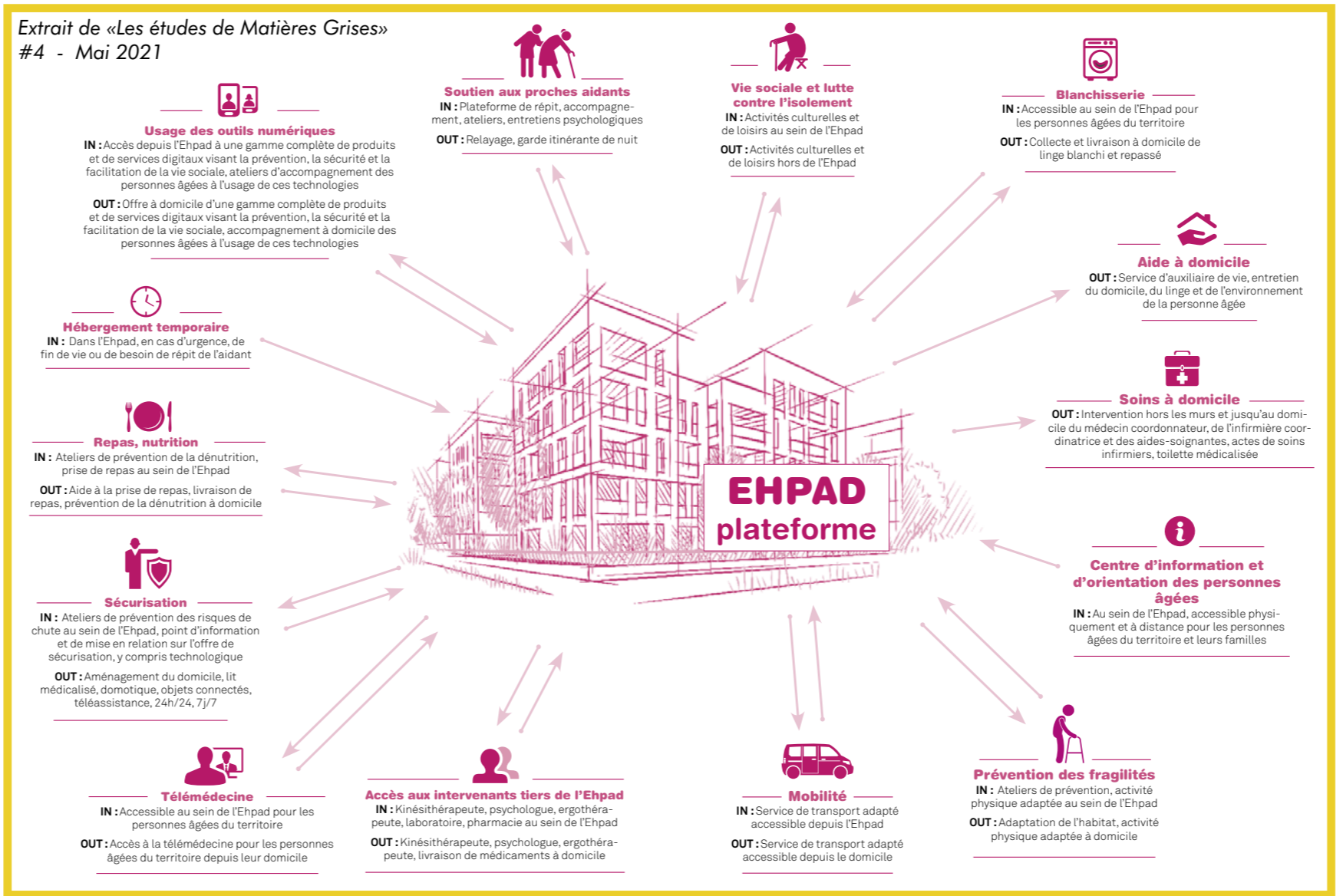
Beaucoup de familles ont souffert de l'interdiction de rendre visite à leurs proches en EHPAD pendant la pandémie. C'est pourquoi, aujourd'hui, elles s'interrogent et ne considèrent plus les EHPAD comme une solution viable et saine pour leurs proches. Elles préfèrent envisager la possibilité d'une aide à domicile tant que la personne est encore suffisamment autonome et ainsi repousser au maximum le passage en EHPAD.

L'EHPAD du futur ?

La groupe de réflexion Matières Grises a présenté début juin un rapport inti-

tulé "L'EHPAD du futur commence aujourd'hui, propositions pour un changement radical de modèle" avec différentes propositions afin de réinventer les EHPAD. Tout d'abord, il serait essentiel de se sentir chez-soi, à travers la personnalisation du lieu de vie ou encore la maîtrise de l'organisation des journées, du rythme de vie. Les personnes ne seraient plus des résidents mais des habitants. Ce serait donc à l'organisation de s'adapter à elles et non pas l'inverse. Ensuite, il pourrait être intéressant de concevoir des logements plutôt que des chambres et faire en sorte que les espaces soient des lieux de vie avant d'être des lieux de soin. De même, il faudrait nettement dissocier le collectif, du médical et du privé. Enfin le rapport propose le concept de "l'EHPAD plateforme", un lieu qui serait ouvert et intégré à son environnement. L'EHPAD deviendrait une plateforme pouvant offrir des services et des ressources pour les personnes proches, vivant à domicile.

Un rapport passionnant qui pousse à réinventer des lieux de vie qui vont gagner en importance à mesure que la part de personnes âgées grandit.



Au-delà des mots et des promesses... MOBILITÉ DOUCE OU IMMOBILITÉ ?

L'existant à Poligny : état des lieux

Malgré le travail de la Commission Municipale Mobilité effectué en 1999 et l'étude réalisée en 2000 ayant pour objectif de parvenir à la production d'un schéma directeur vélo, aucun aménagement sérieux n'a été entrepris depuis dans la commune en terme de réponse aux besoins de mobilité : vélos, handicapés motorisés...

Alors que notre commune est engagée depuis de nombreuses années dans un plan de requalification de son centre ville (en 2015/2016 : travaux dans la Grande Rue) et de ses différents quartiers cette question est passée complètement à la trappe ! Seul le projet futur de la requalification de la rue Charles De Gaulle intégrera l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle...

La place des Déportés, la Grande Rue, la rue Travot vous connaissez ? Bien sûr, si vous avez essayé de les traverser à pied, vous vous en rappelez car il faut déjà laisser passer voitures et camions qui, sauf exception, sont «chez eux».

Car même si la marche à pied et le vélo sont bons pour la santé, les «moteurs» passent avant, d'ailleurs, à propos de santé, pas sûr que le bruit et le stress soient bien recommandés pour les personnes en poussettes, fauteuils roulants et autres vélos. Pourtant il y a bien des (tout petit) panneaux «insertion» certes pas très visibles et pas très convaincants. Il faut dire qu'au centre de Poligny, la voiture a de l'espace...

Un beau marquage au sol aux entrées du centre ville (bas de la Grande Rue / carrefour de Plasne / bas de route de Genève) accompagné du feu mobile 20 km/h permettrait peut-être «d'adoucir» les conducteurs en transit.

Ci-dessus, photographie réalisée en bas de la Grande Rue dont la largeur d'environ 3,50 m interdit le doublement d'un cycliste ; ce dernier n'étant pas autorisé à emprunter le trottoir fait souvent l'objet de réactions des automobilistes...

En zone industrielle, des traces au sol attestent d'aménagements passés de bandes cyclables. Dernièrement, dans la rue Le Corbusier, des travaux d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle ont été réalisés ; toutefois, sa largeur égale à 2,10 m ne respecte pas la réglementation du code de la route (3.00 m).

Dans les grands manquèments, nous soulignons également la beaucoup trop faible présence de parcs à vélos...

Qu'est-ce qu'une piste cyclable ?

L'article R110-2 du code de la route définit la piste cyclable comme étant une chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues et aux engins de déplacement personnel motorisés (y compris ceux à pédalage assisté), conduits par des usagers de plus de 8 ans.

Toutefois, pour pouvoir les qualifier de pistes cyclables, le code de la route prévoit qu'elles doivent être isolées par rapport aux autres usagers et physiquement séparées de la chaussée. Par exemple, elles doivent être délimitées par un terre-plein non franchissable, ou installées sur les trottoirs.

Différencier les pistes cyclables des bandes cyclables...

Le code de la route différencie les pistes cyclables des bandes cyclables, qui ne sont pas séparées de la chaussée mais la longent. En d'autres termes, les bandes cyclables sont des files de circulation qui font partie intégrante des voies. Ces dernières sont, par ailleurs, signalées par un marquage au sol blanc, constitué d'un pictogramme de vélo directement tracé sur la chaussée, d'une ligne continue ou discontinue, ou encore d'un marquage au sol jaune provisoire.

Dimensions des aménagements

Largeur = 2.16 m pour une piste cyclable à sens unique
Largeur = 3.00 m pour une piste cyclable bidirectionnelle + 0.50 m si sens opposé à la circulation
Largeur = 1.50 m pour une bande cyclable + 0.50 m en présence de stationnement longitudinal.

